

SERMON 49

1. Le cellier du vin, c'est-à-dire la primitive église ou le zèle de la justice qui brûle dans l'âme par la contemplation de Dieu.

1. « Le roi m'a introduite dans le cellier du vin, il a ordonné en moi la charité » Voici quel est à mon avis le sens littéral de ce passage. L'épouse a eu, selon ses désirs, un entretien très doux et très familier avec son bien-aimé. Tandis que celui-ci s'éloigne, elle revient vers les jeunes filles. Elle a été reconfortée et enflammée par la vue et par les paroles de l'Époux, à tel point qu'elle ressemble à une femme ivre. Et comme si ses compagnes, étonnées de cette nouveauté, lui en demandaient la cause, elle répond qu'il n'est pas du tout étonnant qu'elle soit échauffée par le vin, puisqu'elle est entrée dans le cellier du vin. Voilà le sens littéral. Au sens spirituel aussi l'épouse ne nie pas être ivre, mais d'amour, non de vin, si ce n'est que l'amour est un vin. « Le roi m'a introduite dans le cellier du vin. » Lorsque l'Époux est présent et que l'épouse lui adresse la parole, elle l'appelle « Époux » ou « bien-aimé », ou « celui qu'aime mon âme ». Mais parlant de lui aux jeunes filles, elle le nomme « roi ». Pourquoi cela ? C'est, je pense, qu'il sied à l'épouse aimante et aimée d'employer familièrement des noms d'amour, en ce qui la concerne. Quant aux jeunes filles, qui ont besoin de discipline, il convient que la majesté du nom leur inspire du respect et de la retenue.
2. « Le roi m'a introduite dans le cellier du vin » Je m'abstiens de dire quel est ce cellier du vin, car je me rappelle l'avoir déjà dit. Appliquons néanmoins ces paroles à l'Église. Lorsque les disciples, « remplis de l'Esprit-Saint », étaient considérés par le peuple comme ivres de vin doux « Pierre » en sa qualité d'« ami de l'Époux », se leva au milieu » d'eux et plaida pour l'épouse : « Non, dit-il ces gens ne sont pas ivres, comme vous le supposez ». Remarque bien qu'il ne nie pas qu'ils soient ivres, mais qu'ils le soient de la manière que supposait la foule. Ils étaient ivres en effet, mais de l'Esprit-Saint, non pas de vin doux. Puis, comme pour attester devant le peuple qu'ils avaient été réellement introduits dans le cellier du vin, Pierre plaide encore pour tous en ces termes : « C'est bien ce qui a été annoncé par le prophète Joël : Il arrivera dans les derniers jours, dit le Seigneur, que je répandrai de mon Esprit sur toute chair. Vos fils et vos filles seront prophètes, vos jeunes gens auront des visions et vos vieillards auront des songes ». A ton avis, n'était-ce pas un cellier du vin que cette maison où les disciples étaient rassemblés ? Alors « il y eut soudain un bruit venant du ciel, comme d'un vent qui soufflait violemment. Il remplit toute la maison où ils étaient assis », accomplissant la prophétie de Joël. Chacun des disciples, sortant « enivré de l'opulence de cette maison, et abreuvé au torrent de délices si intenses », ne pouvait-il pas dire à bon droit : « Le roi m'a introduit dans le cellier du vin » ?
3. Toi aussi, si tu entres seul dans « la maison de prière », l'esprit recueilli, l'âme clairvoyante et libre de soucis ; si, debout devant le Seigneur près de quelque autel, tu frappes à la porte du ciel avec la main d'un saint désir ; si, présenté aux chœurs des saints par ta ferveur pénétrante – car « la prière du juste pénètre les cieux » -, tu pleures en leur présence tes souffrances et tes malheurs ; si, par de fréquents soupirs et « des gémissements ineffables », tu exposes ton indigence et implore pitié ; si, dis-je, tu fais cela, j'ai confiance en celui qui a dit : « Demandez et vous recevrez » Car « si tu persévères à

frapper », tu ne partiras pas les mains vides. Mais lorsque tu nous reviendras plein de grâce et de charité, « dans la ferveur de l'esprit » tu ne pourras pas cacher le don reçu : « tu nous en feras part sans envie ». Par « la grâce qui t'a été accordée », non seulement tu trouveras grâce aux yeux de tous, mais peut-être éveilleras-tu aussi l'admiration. Tu pourras alors déclarer en vérité : « Le roi m'a introduit dans le cellier du vin ». Prends garde seulement de ne pas « te glorifier » en toi-même, mais « dans le Seigneur ». Je ne dirai pas pourtant que tout don, même spirituel, provient du cellier à vin. Car il y a chez l'Époux d'autres celliers et d'autres resserrés, où sont enfermés divers dons et charismes, « selon les richesses de sa gloire ». De ces celliers je me rappelle vous avoir longuement entretenus ailleurs. « Ces biens, dit le Seigneur, ne sont-ils pas gardés auprès de moi, et scellés dans mes trésors ? » Ainsi aux divers celliers « correspond la répartition des grâces », et « l'Esprit se manifeste à chacun en vue de son bien ». « A l'un est donnée une parole de sagesse, à l'autre une parole de science ; à tel autre, la prophétie ; à tel autre, le don de guérir ; à un autre, les diversités des langues, à tel autre, le don d'interpréter les paroles » ; à d'autres, d'autres grâces semblables. Pourtant, nul d'entre ceux qui ont reçu de telles grâces ne pourra dire qu'il a été introduit dans le cellier du vin. Car elles sont tirées des autres celliers ou des autres trésors.

4. Mais si quelqu'un obtient par la prière « d'être ravi en esprit » dans le secret de Dieu, d'où il revient ensuite tout embrasé du divin amour, tout brûlant du zèle de la justice, animé d'une extrême ferveur dans toutes les pratiques et les tâches spirituelles, si bien qu'il puisse dire : « Mon cœur s'est échauffé en moi-même, et dans ma méditation le feu va s'allumer » ; on affirme non sans raison que cet homme-là est entré dans le cellier du vin. Car, gorgé d'une abondante charité, il commence à répandre l'excès bon et salutaire du vin de la joie. Il y a deux sortes de ravissement dans la contemplation bienheureuse : l'un se produit dans l'intelligence, l'autre dans le sentiment ; l'un dans la lumière, l'autre dans la ferveur ; l'un dans la connaissance, l'autre dans la dévotion. Or, le sentiment fervent, le cœur brûlant d'amour, l'infusion d'une sainte dévotion, et aussi « l'esprit ardent » rempli de zèle, ne peuvent venir d'ailleurs que du cellier à vin. Quiconque sort de l'oraison comblé de ces dons peut dire en vérité : « Le roi m'a introduit dans le cellier du vin. »

II. Le discernement consiste dans l'ordonnance de la charité.

5. Il est dit ensuite : « Il a ordonné en moi la charité ». C'est chose absolument nécessaire. Car le zèle sans la science est insupportable. Là où l'ardeur est véhémence, là surtout est nécessaire le discernement, qui est l'ordonnance de la charité. Le zèle sans la science se révèle toujours moins efficace et moins utile ; la plupart du temps, il est même ressenti comme très pernicieux. Plus le zèle est fervent, « l'esprit ardent » et la charité généreuse, plus il est besoin qu'une science très vigilante réprime le zèle, modère l'esprit, ordonne la charité. Les jeunes filles surtout peuvent craindre que l'épouse ne devienne excessive et insupportable, à cause de l'élan spirituel qu'elle a visiblement ramené du cellier à vin. C'est pourquoi l'épouse ajoute qu'elle y a aussi reçu le discernement, c'est-à-dire l'ordre dans la charité. Le discernement met l'ordre dans toute vertu, l'ordre produit la mesure et la beauté, et même la pérennité. Aussi est-il écrit : « C'est par ton ordonnance que subsiste le jour. »

L'Écriture appelle « jour » la vertu. Le discernement est donc moins une vertu qu'un modérateur et un conducteur des vertus, un ordonnateur des sentiments et un instructeur des comportements. Ote-le, et la vertu sera vice : l'affection naturelle elle-même se changera en désordre et en corruption de la nature. « Il a ordonné en moi la charité ». Cela s'est accompli, lorsque dans l'Église « il a donné aux uns d'être apôtres, à d'autres d'être prophètes, ou encore évangélistes, ou bien pasteurs et docteurs pour le perfectionnement des saints ». Il faut que l'unique charité les lie tous ensemble et les harmonise dans l'unité du corps du Christ. Mais elle ne pourra nullement le faire, si elle n'a été elle-même ordonnée. Si chacun se laisse emporter par son propre élan selon l'esprit qu'il a reçu, et s'il se précipite vers toutes les tâches indistinctement, selon ce qu'il ressent et non selon le jugement de la raison, il n'y aura certes pas unité, mais plutôt confusion. Car personne ne se contentera de la tâche qui lui a été assignée, mais tous mettront la main à tout à cause d'une gestion sans discernement.

III. Ce qui selon le jugement doit être placé en premier lieu, doit parfois selon l'ordre de la charité être placé en second lieu. Il faut se réjouir davantage de ce qui procure la plus grande gloire de Dieu.

6. « Il a ordonné en moi la charité ». Puisse en moi aussi le Seigneur Jésus ordonner le peu de charité qu'il m'a donné, afin que, me souciant de tout ce qui lui tient à cœur, je me soucie d'abord de mon devoir et de ma tâche spécifiques. Cela aura la priorité. Pourtant, je me laisserai davantage toucher par bien des choses qui ne m'incombent pas spécialement. Car l'objet premier de nos soucis n'est pas toujours ce que nous devons aimer davantage. Souvent ce qui réclame nos soins en priorité n'est pas « le plus utile », et doit donc être moins important aussi dans notre affection. Bien des fois ce que le devoir d'obéissance place en premier lieu, le jugement le met en second lieu. Or, ce que la vérité tient pour prioritaire, l'ordre de la charité exige que nous l'embrassions avec plus d'amour. Par exemple, le souci de vous tous ne m'incombe-t-il pas par devoir d'obéissance ? Tout ce que je préférerais à cette œuvre et qui m'empêcherait de m'y appliquer pleinement et efficacement selon mes forces, même si je semblais agir par charité, ne serait pas compatible avec les exigences de l'ordre. Mais si je me dévoue avant tout à ce souci, comme je le dois, sans toutefois me réjouir davantage des gains plus grands qu'un autre – je l'entends dire – réalise pour Dieu, il est clair que j'observe en partie l'ordre de la charité, et qu'en partie je l'enfreins. En revanche si je me montre davantage soucieux de ce qui m'incombe plus spécialement, et néanmoins davantage touché par ce qui est plus grand, on peut certes dire que je me conforme à l'ordre de charité de part et d'autre. Alors, rien ne m'empêche plus de dire moi aussi : « Il a ordonné en moi la charité. »
7. Tu me diras qu'il est difficile de se réjouir du grand bien que fait un autre plus que du maigre bien que l'on fait soi-même. Tu peux voir rien qu'à cela qu'une grâce éminente a été accordée à l'épouse, et qu'il n'appartient pas à n'importe quelle âme de dire : « Il a ordonné en moi la charité ». Pourquoi les visages de plusieurs d'entre vous se sont-ils à l'instant assombrés à ces paroles ? De profonds soupirs témoignent de la tristesse de vos esprits et du découragement de vos consciences. Oui, « lorsque nous nous mesurons

nous-mêmes à notre mesure », nous sommes quelques-uns à reconnaître par l'expérience de notre imperfection, combien rare est la vertu de ne pas envier la vertu d'un autre, mais d'aller jusqu'à s'en réjouir, et même s'en féliciter d'autant plus qu'on se juge soi-même surpassé en vertu. « Il y a encore quelque lumière en nous », frères, autant que nous sommes à reconnaître en nous ces sentiments.

IV. Comment pouvons-nous progresser vers la charité ordonnée.

« Marchons tant que nous avons la lumière, de peur que les ténèbres ne nous surprennent ». Marcher, c'est faire des progrès. L'Apôtre marchait, lui qui disait : « Je ne pense pas avoir atteint mon but. » Et il a ajouté : « Une seule chose : oubliant ce qui est en arrière, je suis tendu vers l'avant. » Que veut-il dire par : « Une seule chose » ? « Une seule chose », dit-il, m'est restée, qui est pour moi remède, espérance, consolation. Mais laquelle ? C'est qu' « oubliant ce qui est en arrière, je suis tendu vers l'avant ». Voici un grand motif de confiance : « le Vase d'élection », refusant de s'attribuer la perfection, reconnaît qu'il fait des progrès ! Le danger d'être surpris par les ténèbres de la mort ne menace pas celui qui marche, mais celui qui est assis. Et qui est assis, sinon celui qui ne se soucie pas de progresser ? Garde-toi de cela, et « si tu es surpris par la mort, tu seras dans le lieu du rafraîchissement ». Tu diras à Dieu : « Tes yeux ont vu mon imperfection. Et pourtant, tous seront inscrits dans ton livre. » Qui, tous ? Assurément, ceux que Dieu trouve dans le désir de progresser. Car le texte continue ainsi : « Les jours seront formés, et nul d'entre eux », sous-entendu : ne périra. Entends par jours les hommes qui progressent. S'ils sont surpris par la mort, ils sont destinés à recevoir la perfection qui leur manque. Ils seront formés, et nul d'entre eux n'est laissé informe.

8 « Mais, diras-tu, comment puis-je progresser, moi qui envie les progrès de mon frère ? » Si tu t'affliges de cette envie, tu la ressens, mais tu n'y consens pas. C'est une passion dont tu souffres, et qui sera guérie un jour : ce n'est pas une action qui sera condamnée. Seulement, ne t'y installe pas, « en méditant l'iniquité sur ta couche ». Ne te demande pas comment entretenir ta maladie, assouvie cette peste. Ne pense pas comment persécuter l'innocent, en calomniant ses bonnes actions, les dépréciant, les dénigrant, les empêchant. D'ailleurs, l'envie ne nuit pas à celui qui marche tout tendu vers le désir d'une vie meilleure, car « ce n'est plus lui qui la produit, mais le péché qui habite en lui. » « Plus de condamnation pour celui qui ne livre pas ses membres à l'iniquité », ni sa langue à la médisance, ni quelque autre partie de son corps à l'intention de blesser ou de nuire d'une manière ou d'une autre. Bien plutôt, il est confus d'éprouver ces mauvais sentiments, et il s'efforce d'expulser ce vice invétéré par l'aveu, les pleurs, la prière. Lorsqu'il n'y parvient pas, il se montre d'autant plus doux envers tous, et plus humble en lui-même. Quelle personne saine d'esprit condamnerait un homme qui « a appris du Seigneur à être doux et humble de cœur ». Loin de nous la pensée que soit exclu du salut celui qui imite le Sauveur, l'Epoux de l'Eglise, notre Seigneur, « qui est Dieu béni dans les siècles. Amen »